

Dénomination du produit:

Passive Balanced

Identifiant d'entité juridique (LEI):-

529900UVBCD39GT3X913

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui ● ●

☒ Non ● ●

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 40,13% d'investissements durables

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _%

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les fonds sous-jacents promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales en répliquant des indices qui répondent à des normes et benchmarks spécifiques de l'UE. Par exemple, l'AMUNDI MSCI World Climat réplique l'indice MSCI World Climate Change CTB Select, tandis que l'Amundi – Index MSCI US SRI suit l'indice MSCI USA SRI Filtered PAB. Le BNPP E MSCI EMU ESG FTD évalue les investissements selon des critères ESG à l'aide d'une méthodologie propre, interne et investit dans des émetteurs ayant de bonnes pratiques environnementales et sociales ainsi qu'une gouvernance robuste. De même, le BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y utilise la méthodologie du fournisseur d'indices pour sélectionner des émetteurs ayant des pratiques environnementales et sociales supérieures. Le BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y alloue une exposition à des émetteurs souverains et quasi-souverains en fonction de leurs performances ESG, et l'Amundi Global Corp SRI 1-5Y suit l'indice Bloomberg MSCI Global Corporate ESG Sustainability SRI 1-5 Year, en supprimant au moins 20 % des constituants de l'indice parent sur la base de critères de durabilité. Chaque fonds sous-jacent utilise des approches de sélection positives et négatives et engage un dialogue avec les émetteurs pour promouvoir de meilleurs résultats environnementaux et sociaux, en suivant des benchmarks de référence désignés pour atteindre les caractéristiques promues.

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les performances en matière de durabilité de divers produits financiers sont mesurées à l'aide de différents indicateurs. Pour les produits AMUNDI MSCI World Climate et Amundi – Index MSCI US SRI, l'intensité moyenne pondérée des gaz à effet de serre (WACI) est utilisée. Cette mesure prend en compte les émissions de Scope 1 (provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise), les émissions de Scope 2 (provenant de la production d'électricité achetée par l'entreprise) et les émissions de Scope 3 (toutes les autres émissions indirectes dans la chaîne de valeur de l'entreprise). L'indice MSCI World Climate Change CTB Select a une WACI de 116,98, tandis que l'indice MSCI USA SRI Filtered PAB a une WACI de 73,932.

Plusieurs produits utilisent des indicateurs de conformité et de couverture pour mesurer la durabilité. Le produit BNPP E MSCI EMU ESG FTD a un taux de conformité de 100 % avec les critères d'exclusion de l'implication commerciale et la couverture de l'analyse ESG. De même, le produit BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y a également un taux de conformité de 100 % avec les critères d'éligibilité des actions et la couverture de l'analyse ESG. Le produit BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y mesure ses performances en matière de durabilité grâce à la couverture de l'analyse ESG des obligations souveraines, atteignant un taux de couverture de 100 %.

La réduction de l'exposition économique et de l'empreinte carbone sont également des indicateurs clés. Le produit BNPP E MSCI EMU ESG FTD atteint une réduction de 20 % de l'exposition économique grâce aux exclusions, tandis que le produit BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y montre une réduction significative de l'empreinte carbone, avec une moyenne de 42,3 tCO₂eq/Million € de valeur d'actif contre 72,4 tCO₂eq/Million € pour son univers d'investissement.

L'investissement dans des actifs durables est une autre mesure importante. Le produit BNPP E MSCI EMU ESG FTD a 58,6 % de son portefeuille investis dans des investissements durables, tandis que le produit BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y a 47,7 % de son portefeuille investis dans des investissements durables.

Enfin, le produit Amundi Global Corp SRI 1-5Y utilise la notation ESG de MSCI pour évaluer la résilience aux risques ESG à long terme. Cette notation est basée sur des enjeux clés tels que le stress hydrique, les émissions de carbone, la gestion du travail et l'éthique des affaires. Le score ESG de MSCI pour l'indice Bloomberg MSCI Global Corporate ESG Sustainability SRI 1-5 Year est de 7,29, contre 6,89 pour l'indice Bloomberg Global Corporate 1-5 Year.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

L'indice AMUNDI MSCI World Climat avait une intensité moyenne pondérée des gaz à effet de serre (WACI) de 135.508 pour la période précédente, tandis que l'indice Amundi – Index MSCI US SRI avait une WACI de 97.915. Les produits BNPP E MSCI EMU ESG FTD, BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y et BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y sont tous engagés à respecter les critères ESG. L'indice Amundi Global Corp SRI 1-5Y avait un score ESG MSCI de 7.302 pour la période précédente, reflétant son adhésion aux principes ESG.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les objectifs des investissements durables dans différents produits financiers visent à investir dans des entreprises qui respectent les meilleures pratiques environnementales et sociales et évitent les activités nuisibles à l'environnement et la société. Ces investissements sont évalués à l'aide de méthodologies ESG propres afin d'identifier les "meilleurs performeurs" au sein de leurs secteurs, sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux matériels. Par exemple, la méthodologie d'Amundi évalue les entreprises sur une échelle de A à G, les meilleurs performeurs obtenant les notes A, B ou C.

BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) adopte une approche similaire, intégrant des critères tels que l'alignement sur les objectifs de la taxinomie de l'UE et la contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Les entreprises doivent aligner une part significative de leurs revenus sur ces objectifs pour être considérées comme des investissements durables. De plus, les entreprises des secteurs à fortes émissions de gaz à effet de serre qui adaptent leur modèle économique pour être en ligne avec les objectifs mondiaux de température sont également prises en compte.

Les objectifs de durabilité sont un aspect important de ces stratégies d'investissement durable. Les entreprises sont évaluées sur leur capacité à contribuer à des objectifs environnementaux et sociaux à long terme. Par exemple, les investissements peuvent se concentrer sur des entreprises impliquées dans la gestion durable des forêts, la restauration de l'environnement, les énergies renouvelables et la production durable. Ces activités sont alignées sur les objectifs de la taxinomie de l'UE et visent à limiter le changement climatique et à s'adapter à ses effets.

En outre, les entreprises qui contribuent aux ODD des Nations Unies sont prioritaires. Ces objectifs incluent l'agriculture durable, la gestion de l'eau et de l'assainissement, les solutions énergétiques modernes, la croissance économique durable et le développement des infrastructures. Les objectifs sociaux tels que la lutte contre la pauvreté, l'égalité des sexes et l'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité sont également mis en avant.

Amundi et BNPP AM soulignent tous deux l'importance de ne pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux et de suivre de bonnes pratiques de gouvernance. Les obligations vertes, sociales et de durabilité qui soutiennent des projets spécifiques sont également incluses, à condition qu'elles reçoivent des recommandations d'investissement positives ou neutres basées sur des méthodologies d'évaluation propres.

En général, ces stratégies d'investissement durable visent à financer des entreprises qui contribuent positivement aux objectifs environnementaux et sociaux par leurs produits, services et pratiques, garantissant ainsi une approche globale de la durabilité.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour garantir que les investissements durables ne causent aucun préjudice important aux objectifs d'investissement écologiques ou sociaux durables (DNSH), Amundi et BNP Paribas (BNPP) utilisent une combinaison de filtres et de politiques d'exclusion. Les deux institutions surveillent les indicateurs obligatoires des principaux impacts négatifs (PAI), tels que l'intensité des GES, et appliquent des seuils spécifiques pour s'assurer que les entreprises émettrices ne figurent pas dans les déciles les moins performants de leur secteur. Ces mesures font partie de leurs politiques d'investissement responsable plus larges, qui excluent également les investissements dans les armes controversées, les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

En plus de ces facteurs de durabilité spécifiques, Amundi utilise un deuxième filtre pour évaluer les performances environnementales et sociales globales des entreprises. Ce filtre garantit que les entreprises atteignent un score environnemental ou social minimum, tel que déterminé par le système de notation ESG d'Amundi. Cela signifie que les entreprises qui obtiennent de mauvais résultats sur le plan environnemental ou social sont exclues des investissements, ce qui contribue à minimiser l'impact négatif sur la durabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

BNPP s'engage également à tenir compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité et à respecter les lignes directrices de l'OCDE ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cela garantit que les investissements ne causent aucun préjudice aux objectifs écologiques ou sociaux. En suivant ces directives, ils évitent d'investir dans des entreprises qui ne respectent pas leurs obligations fondamentales, ce qui contribue à une stratégie d'investissement responsable et durable.

En résumé, Amundi et BNPP sont tous les deux engagés dans des pratiques d'investissement durable en appliquant des filtres stricts et des politiques d'exclusion pour minimiser les effets négatifs et promouvoir l'investissement responsable. Cela garantit que les investissements partiels réalisés par le produit financier ne portent aucun préjudice important aux objectifs d'investissement écologiques ou sociaux durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Afin de garantir que les investissements durables ne causent aucun préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux, Amundi et BNP Paribas (BNPP) utilisent des filtres rigoureux et des politiques d'exclusion. L'approche d'Amundi inclut la surveillance des indicateurs obligatoires des principaux impacts négatifs (PAI), tels que l'intensité en CO2 et la diversité des conseils d'administration, afin de s'assurer que les entreprises ne figurent pas parmi les déciles les moins performants de leur secteur. De plus, Amundi exclut les investissements dans les armes controversées, les violations des principes du pacte mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac dans le cadre de sa politique d'investissement responsable.

BNPP intègre également les indicateurs PAI dans son processus d'investissement, en se concentrant sur divers facteurs de durabilité tels que les émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone et l'exposition aux combustibles fossiles. La stratégie de durabilité globale (GSS) de BNPP décrit des piliers de durabilité spécifiques, notamment la transition énergétique, la durabilité environnementale ainsi que l'égalité et la croissance inclusive. La stratégie garantit que les investissements sont alignés sur les normes internationales et privilégient les entreprises ayant de solides performances ESG.

Amundi et BNPP soulignent ensemble l'importance à éviter d'investir dans des entreprises ayant des controverses significatives liées aux conditions de travail, aux droits de l'homme, à la biodiversité et à la pollution. Ils privilégient également les entreprises qui respectent les lignes directrices de l'OCDE et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En appliquant ces critères stricts, ces deux entreprises visent à soutenir le développement durable et à promouvoir des pratiques d'investissement responsables.

En général, ces stratégies d'investissement durable sont conçues pour financer des entreprises qui contribuent positivement aux objectifs environnementaux et sociaux par leurs produits, services et pratiques, garantissant ainsi une approche globale de la durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Amundi et BNP Paribas (BNPP) intègrent les lignes directrices de l'OCDE concernant les entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans leurs méthodologies de notation ESG. Ces lignes directrices sont essentielles pour évaluer les émetteurs sur divers critères, notamment l'engagement communautaire, les droits de l'homme, les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations de travail. L'outil de notation ESG propriétaire d'Amundi utilise des données de plusieurs fournisseurs pour évaluer ces aspects, garantissant une évaluation complète.

Amundi effectue une surveillance des controverses au moins trimestriellement, en se concentrant sur les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation, appliquent une note en utilisant leur méthodologie propriétaire et déterminent la meilleure marche à suivre. Ces notes sont mises à jour trimestriellement pour suivre les tendances et les efforts de remédiation.

Les investissements durables de BNPP excluent les émetteurs qui violent ou risquent de violer les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les lignes directrices de l'OCDE et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée par le Centre de durabilité de BNPP AM, en utilisant des analyses internes et des informations fournies par des experts externes, en consultation avec l'équipe RSE du groupe BNP Paribas. Les entreprises repérées comme étant en violations graves et répétées sont placées sur une liste d'exclusion et ne sont pas disponibles à l'investissement, tandis que celles à risque sont placées sur une liste de surveillance pour être suivies.

L'univers d'investissement des produits financiers de BNPP est périodiquement examiné pour identifier les émetteurs potentiellement en violation avec ces principes. Si un émetteur est repéré comme étant en violation, il devient exclu de l'investissement et les investissements existants sont désinvestis selon des procédures internes. Cette approche rigoureuse garantit que les investissements durables sont alignés sur les normes internationales et privilégient les entreprises ayant de solides performances ESG.

En général, ces stratégies d'investissement durable d'Amundi et de BNPP visent à soutenir le développement durable et à promouvoir des pratiques d'investissement responsables en finançant des entreprises qui contribuent positivement aux objectifs environnementaux et sociaux par leurs produits, services et pratiques.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les stratégies d'investissement des produits prennent en compte divers impacts négatifs importants sur les facteurs de durabilité, conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288. Ces stratégies intègrent une combinaison de politiques d'exclusion, d'engagement et de vote pour aborder les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Politiques d'exclusion : Les produits AMUNDI MSCI World Climat et Amundi – Index MSCI US SRI mettent en œuvre des règles d'exclusion normatives, basées sur l'activité et le secteur pour atténuer les principaux indicateurs de durabilité négatifs. De même, BNPP E MSCI EMU ESG FTD et BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y excluent les industries ainsi que les comportements présentant des risques élevés pour la société et l'environnement, assurant ainsi la conformité aux normes et conventions internationales.

Engagement : L'engagement est un processus continu visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises émettrices. Pour AMUNDI MSCI World Climat et Amundi – Index MSCI US SRI, l'objectif est d'améliorer leur intégration des dimensions environnementales et sociales et d'accroître leur impact sur les questions de durabilité. BNPP E MSCI EMU ESG FTD et BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y engagent également un dialogue avec les émetteurs pour encourager de meilleures pratiques ESG, soutenus par des recherches continues et une collaboration avec d'autres investisseurs.

Vote : Les politiques de vote d'AMUNDI MSCI World Climat et Amundi – Index MSCI US SRI sont conçues pour aborder les questions à long terme influençant la création de valeur, y compris les questions ESG matérielles. BNPP E MSCI EMU ESG FTD et BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y promeuvent également une bonne gouvernance et encouragent les questions environnementales et sociales par le biais du vote lors des assemblées générales annuelles.

Suivi des controverses : AMUNDI MSCI World Climat et Amundi – Index MSCI US SRI disposent d'un système de suivi des controverses utilisant des fournisseurs de données externes pour surveiller et évaluer la gravité des controverses. Cette approche est enrichie par des évaluations approfondies des analystes ESG. BNPP E MSCI EMU ESG FTD et BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y surveillent également les controverses pour garantir une surveillance continue.

Impacts négatifs importants sur la durabilité : Les produits abordent divers indicateurs obligatoires et volontaires. AMUNDI MSCI World Climat et Amundi – Index MSCI US SRI se concentrent sur les émissions de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone, l'exposition aux combustibles fossiles, la consommation d'énergie, les impacts sur la biodiversité, les déchets dangereux et les violations des principes internationaux. BNPP E MSCI EMU ESG FTD et BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y examinent des indicateurs similaires, y compris la diversité des genres, les armes controversées et l'absence de politiques en matière de droits de l'homme. BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y aborde spécifiquement l'intensité des gaz à effet de serre et les violations sociales dans les pays investis.

Dans l'ensemble, ces stratégies d'investissement visent à atténuer les impacts négatifs sur les facteurs de durabilité, à promouvoir des pratiques d'investissement responsables et à contribuer à une économie mondiale plus durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
AMUNDI MSCI World Climat		7,50%	Luxembourg
Amundi – Index MSCI US SRI		20,00%	Luxembourg
BNPP E MSCI EMU ESG FTD		22,50%	Luxembourg
MINTETrkPrivCap			
BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y Tr I		20,00%	Luxembourg
Acc			
BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y I		25,00%	Luxembourg
Cap			
Amundi Global Corp SRI 1-5Y IHE-C		5,00%	Luxembourg



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

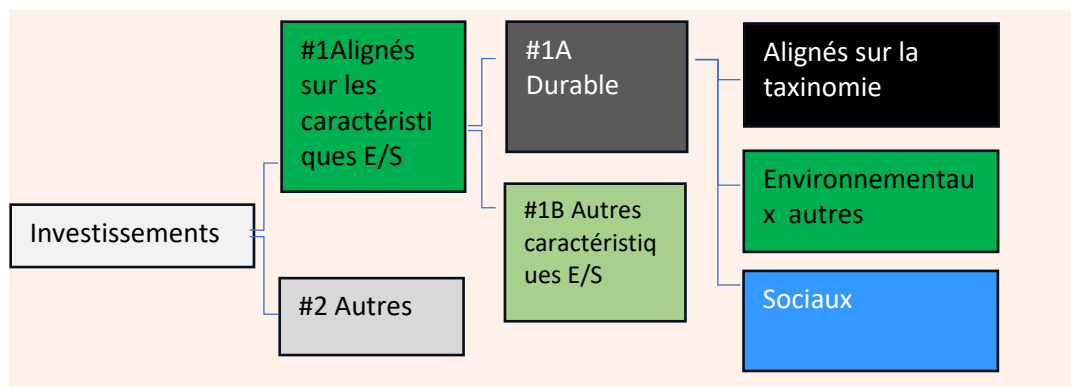
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

#1Alignés sur les caractéristiques E/S	98,59%
#2 Autres	1,47%
#1A Durable	40,13%
#1B Autres caractéristiques E/S	58,42%
Alignés sur la taxinomie	1,83%

Environnementaux autres	26,85%
Sociaux	17,35%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental ou social;
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Basic Materials	1,24%
Communication Services	2,85%
Consumer Cyclical	5,42%
Consumer Defensive	2,26%
Energy	0,80%
Financial Services	8,58%
Healthcare	5,49%
Industrials	7,09%
Real Estate	1,68%
Technology	12,84%
Utilities	1,74%
Fixed income /cash	50,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les fonds promeuvent collectivement des caractéristiques environnementales et sociales, avec des degrés variés d'alignement sur la taxinomie de l'UE. Certains fonds, comme AMUNDI MSCI World Climat et Amundi Global Corp SRI 1-5Y, ont réalisé de petits, mais appréciables, investissements dans des activités durables contribuant à l'atténuation du changement climatique. Ces investissements ont été mesurés à l'aide de données sur le chiffre d'affaires et les obligations vertes, bien que les pourcentages d'alignement rapportés n'aient pas été audités par des tiers.

D'autres fonds, tels que Amundi – Index MSCI US SRI et BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y, n'ont pas réalisé d'investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE pendant la période de référence. Pendant ce temps, BNPP E MSCI EMU ESG FTD et BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y ont fait de tels investissements, en s'appuyant sur des données de tiers pour mesurer l'alignement. Ces fonds améliorent leurs systèmes de collecte de données pour garantir l'exactitude, bien que leur conformité n'ait pas été vérifiée par des auditeurs.

Dans l'ensemble, bien qu'il y ait un engagement à promouvoir la durabilité, le degré d'alignement avec la taxinomie de l'UE varie entre les fonds, avec des efforts continus pour améliorer la précision des données et des rapports.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE 1?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

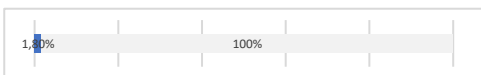
☒ Non

1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

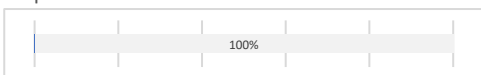
Les graphiques ci-dessous font apparaître en bleu le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

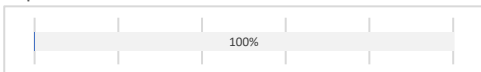
Turnover



CapEx



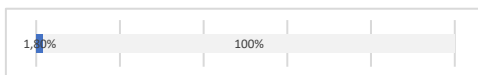
OpEx



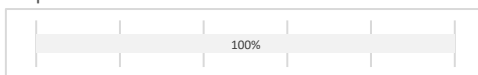
Taxonomie Alignée

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

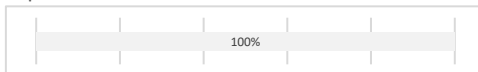
Turnover



CapEx



OpEx



Ce graphique représente 100 % du total des investissements

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- Du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités**

Les profils d'investissement de divers fonds révèlent leur alignement sur les activités de transition et de soutien selon la taxinomie de l'UE. Au 30 septembre 2024, le fonds AMUNDI MSCI World Climat avait une part minimale d'investissement dans les activités de transition de 0,01 % et une part légèrement plus élevée dans les activités de soutien de 0,93 %. Cependant, le pourcentage d'alignement de ces investissements avec la taxinomie de l'UE n'a pas été audité par une tierce partie.

De même, le fonds Amundi – Index MSCI US SRI n'a signalé aucun investissement dans les activités de transition ou de soutien, avec des pourcentages de 0,00 %. L'alignement de ce fonds avec la taxinomie de l'UE reste également non audité.

Le fonds BNPP E MSCI EMU ESG FTD, ainsi que les fonds BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y et BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y, ont tous signalé 0 % d'investissement dans les activités de transition et de soutien. Ces fonds n'ont également aucun alignement avec la taxinomie de l'UE.

Enfin, le fonds Amundi Global Corp SRI 1-5Y a montré une petite part d'investissement dans les activités de transition; de 0,06 %, et de 0,64 % dans les activités de soutien. Comme les autres fonds, le pourcentage d'alignement avec la taxinomie de l'UE pour ce fonds n'a pas été audité par une tierce partie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le fonds AMUNDI MSCI World Climat avait, au 30/09/2024, une petite part d'investissement dans des activités de transition (0,01%) et un peu plus dans des activités de soutien (0,93%). Ces investissements n'ont pas été audités par une tierce partie. Le fonds Amundi – Index MSCI US SRI n'avait aucun investissement aligné avec la taxinomie de l'UE à la fin de la dernière période.

Le fonds BNPP E MSCI EMU ESG FTD a augmenté son alignement de 4,8% en 2022 à 5% en 2023, montrant une tendance positive dans les investissements ESG. De même, le fonds BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y a augmenté de 0,8% en 2022 à 2,6% en 2023, indiquant une plus grande attention aux investissements durables.

Le fonds BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y n'avait aucun alignement en 2022 et 2023. La société de gestion n'a pas divulgué la proportion d'activités économiques alignées sur la taxinomie en CapEx ou OpEx en raison du niveau actuel des données disponibles. Enfin, le fonds Amundi Global Corp SRI 1-5Y avait un alignement de 2,42% avec la taxinomie à la fin de la dernière période, montrant un certain niveau d'investissement durable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les fonds montrent différents degrés d'alignement avec la taxinomie de l'UE. Par exemple, le fonds AMUNDI MSCI World Climate avait des investissements minimaux dans les activités de transition et de soutien, sans audit de tiers sur l'alignement. En revanche, des fonds comme Amundi – Index MSCI US SRI et Amundi Global Corp SRI 1-5Y avaient des portions significatives de leurs investissements durables qui n'étaient pas alignées avec la taxinomie de l'UE en raison des activités des émetteurs ou de données insuffisantes.

Plusieurs fonds, y compris BNPP E MSCI EMU ESG FTD et BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y, ont rapporté des taux de non-alignement de 39,0% et 29,8%, respectivement. Ces fonds travaillent activement à améliorer leurs systèmes de collecte de données pour améliorer la précision de leurs informations sur la durabilité.

Il est intéressant de noter que le fonds BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y avait un taux de non-alignement beaucoup plus bas de 0,6%. Malgré cela, la société de gestion se concentre toujours sur l'amélioration de la collecte de données pour garantir la conformité avec la taxinomie de l'UE.

Dans l'ensemble, chaque fonds s'efforce d'améliorer la précision et l'adéquation de leurs informations sur la durabilité, visant un meilleur alignement avec les normes de l'UE malgré les divergences actuelles.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

L'analyse de divers produits financiers révèle une gamme variée d'engagements envers les investissements socialement durables. Le fonds AMUNDI MSCI World Climat a rapporté que 13,85 % de ses investissements étaient socialement durables à la fin de la période. De même, le fonds Amundi – Index MSCI US SRI avait une part légèrement plus élevée, avec 18,66 % de ses investissements étant socialement durables.

En revanche, le fonds BNPP E MSCI EMU ESG FTD a démontré un engagement significatif envers la durabilité, avec 35,3 % de ses investissements classés comme socialement durables. Le fonds BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y a également montré une part notable, avec 21,5 % de ses investissements étant socialement durables.

Cependant, le fonds BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y n'a rapporté aucun investissement socialement durable, soulignant une stratégie d'investissement différente. Enfin, le fonds Amundi Global Corp SRI 1-5Y avait une plus petite part d'investissements socialement durables, s'élevant à 6,64 % à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les fonds AMUNDI MSCI World Climat et Amundi – Index MSCI US SRI comportent tous deux des liquidités et d'autres instruments pour la gestion de la liquidité et des risques de portefeuille. Ils veillent à ce que les obligations et actions non cotées respectent les garanties environnementales et sociales minimales grâce à un filtrage des controverses selon les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Les fonds BNPP E MSCI EMU ESG FTD, BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y et BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y allouent une partie de leurs actifs à des fins d'investissement, de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et de couverture. Les gestionnaires de fonds s'assurent que ces investissements améliorent le profil ESG des produits financiers et respectent les processus internes, y compris les politiques de gestion des risques et de RBC. Ces politiques excluent les entreprises impliquées dans des controverses liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que celles des secteurs sensibles comme le tabac, le charbon et les armes controversées.

Enfin, le fonds Amundi Global Corp SRI 1-5Y comporte également des liquidités et d'autres instruments pour la gestion de la liquidité et des risques de portefeuille, en veillant à ce que les obligations et actions non cotées respectent les garanties environnementales et sociales minimales grâce à un filtrage des controverses selon les principes du Pacte mondial des Nations Unies.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les produits d'investissement d'Amundi et de BNP Paribas se concentrent sur la réplication de leurs indices respectifs tout en minimisant l'erreur de suivi. Ils intègrent des éléments contraignants dans leurs méthodologies pour garantir que les caractéristiques environnementales et sociales sont respectées à chaque date de rééquilibrage. Des politiques d'exclusion systématique sont appliquées, ciblant les secteurs et entreprises qui ne répondent pas à des critères ESG spécifiques.

Ces produits mettent l'accent sur l'analyse ESG, avec au moins 90 % de leurs titres sous-jacents couverts. Ils mettent également en œuvre des exclusions significatives, réduisant leurs univers d'investissement d'au moins 20 % en raison de faibles scores ESG ou d'autres critères extra-financiers. De plus, ils visent à investir une part substantielle de leurs actifs dans des investissements durables, tels que définis par les réglementations SFDR.

Une caractéristique clé de ces produits est l'engagement à réduire les empreintes carbone et à atteindre des objectifs annuels de décarbonisation. Par exemple, certains produits visent une empreinte carbone de portefeuille au moins 50 % inférieure à celle de leur univers d'investissement et un objectif de décarbonisation annuel d'au moins 7 %.

Les garanties sociales et écologiques minimales sont intégrées à ces produits. Ils excluent les entreprises impliquées dans des controverses liées aux droits de l'homme, aux droits du travail, aux dommages environnementaux et à la corruption. Cela inclut des secteurs tels que le tabac, le charbon, les armes controversées et l'amiante. Ces exclusions garantissent que les investissements ne soutiennent pas des activités qui causent des dommages inacceptables à la société et à l'environnement.

De plus, ces produits sont soutenus par des politiques de vote et d'engagement robustes, avec des engagements détaillés disponibles dans leurs rapports de durabilité respectifs. Cela garantit un alignement



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les produits AMUNDI MSCI World Climat et Amundi – Index MSCI US SRI sont tous deux gérés de manière passive et visent à répliquer leurs indices respectifs tout en minimisant l'erreur de suivi. De même, l'Amundi Global Corp SRI 1-5Y suit cette stratégie de gestion passive.

Les BNPP E MSCI EMU ESG FTD, BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y et BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y utilisent des indices de référence spécifiques pour atteindre leurs caractéristiques environnementales ou sociales. Les indices MSCI EMU ESG Filtered Min TE (EUR) NR, Bloomberg MSCI Euro Corporate SRI Sustainable Select Ex Fossil Fuel PAB (EUR) RI et JPM ESG EMU Govt Bond IG 3-5Y (EUR) RI sont respectivement désignés comme benchmarks pour ces produits. Les méthodologies de ces benchmarks sont disponibles sur les sites web de MSCI, Bloomberg et JPMorgan.

L'indice MSCI EMU ESG Filtered Min TE est basé sur l'indice MSCI EMU et exclut les entreprises en fonction de divers critères ESG et de changement climatique. La conception de l'indice vise à minimiser l'erreur de suivi par rapport à l'indice parent grâce à un processus d'optimisation. L'indice Bloomberg MSCI Euro Corporate SRI Sustainable Select Ex Fossil Fuel PAB est basé sur l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate et applique des critères ESG supplémentaires ainsi qu'un filtre sur les combustibles fossiles. L'indice JPM ESG EMU Govt Bond IG 3-5Y suit les performances des obligations d'État éligibles, à taux fixe, libellées en euros, émises par des pays de la zone euro, avec une méthodologie de notation et de filtrage ESG pour favoriser les émetteurs ayant un meilleur classement ESG.

Pour atteindre leurs objectifs environnementaux ou sociaux, ces produits excluent les investissements dans des entreprises impliquées dans des activités controversées, telles que les combustibles fossiles, et privilégient celles ayant de solides pratiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

L'AMUNDI MSCI World Climat est basé sur l'indice MSCI World Climate Change CTB Select, qui comprend des titres de grande et moyenne capitalisation de 23 marchés développés. Cet indice vise à refléter une stratégie qui ajuste le poids des titres en fonction des opportunités et des risques liés à la transition climatique, répondant aux exigences de l'EU Climate Transition Benchmark (EU CTB).

De même, l'Amundi – Index MSCI US SRI utilise l'indice MSCI USA SRI Filtered PAB, dérivé de l'indice MSCI USA. Cet indice se concentre sur les entreprises ayant des notes élevées en matière d'Environnement, de Social et de Gouvernance (ESG) et exclut celles ayant des impacts sociaux ou environnementaux négatifs. Il vise également à se conformer aux réglementations de l'EU Paris-aligned Benchmark (EU PAB) en réajustant les titres en fonction des facteurs de transition climatique.

Les BNPP E MSCI EMU ESG FTD, BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y et BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y intègrent tous des critères environnementaux ou sociaux dans leurs méthodologies d'allocation d'actifs, contrairement aux indices de marché larges qui sont généralement pondérés par la capitalisation boursière. Ces indices de référence garantissent que les produits sont alignés sur des objectifs ESG spécifiques.

Enfin, l'Amundi Global Corp SRI 1-5Y suit l'indice Bloomberg MSCI Global Corporate ESG Sustainability SRI 1-5 Year. Cet indice obligataire comprend des obligations d'entreprise multi-devises à taux fixe, de bonne qualité, avec des échéances comprises entre 1 et 5 ans. Il applique des critères sectoriels et ESG supplémentaires pour déterminer l'éligibilité des titres, garantissant ainsi la conformité aux normes de durabilité.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Les produits AMUNDI MSCI World Climat et Amundi – Index MSCI US SRI utilisent tous deux une stratégie de gestion passive visant à répliquer leurs indices respectifs tout en minimisant l'erreur de suivi. Cette approche permet de s'assurer que leurs indicateurs de durabilité sont étroitement alignés sur ceux des indices, ce qui garantit une performance cohérente et conforme aux indices de référence.

De même, les produits BNPP E MSCI EMU ESG FTD, BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y et BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y ont des indicateurs de durabilité directement liés aux indices suivis. Cela signifie que leurs performances en matière de durabilité sont représentatives de l'alignement des indices de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections de performance correspondantes.

Enfin, le produit Amundi Global Corp SRI 1-5Y suit également une stratégie de gestion passive pour répliquer son indice tout en minimisant l'erreur de suivi. Cela permet de s'assurer que les indicateurs de durabilité soient conformes à ceux de l'indice, permettant de rester cohérent avec l'indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les produits AMUNDI MSCI World Climat et Amundi – Index MSCI US SRI utilisent tous deux une stratégie de gestion passive visant à répliquer leurs indices respectifs tout en minimisant l'erreur de suivi. Cette approche permet de s'assurer que leurs indicateurs de durabilité sont étroitement alignés sur ceux des indices, ce qui garantit une performance cohérente et conforme aux indices de référence.

De même, les produits BNPP E MSCI EMU ESG FTD, BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y et BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y ont des indicateurs de durabilité directement liés aux indices suivis. Cela signifie que leurs performances en matière de durabilité sont représentatives de l'alignement des indices de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections de performance correspondantes.

Enfin, le produit Amundi Global Corp SRI 1-5Y suit également une stratégie de gestion passive pour répliquer son indice tout en minimisant l'erreur de suivi. Cela permet de s'assurer que les indicateurs de durabilité soient conformes à ceux de l'indice, permettant de rester cohérent avec l'indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Les produits AMUNDI MSCI World Climat et Amundi – Index MSCI US SRI sont tous deux gérés de manière passive, visant à répliquer leurs indices respectifs tout en minimisant les erreurs de suivi. Des comparaisons détaillées entre les indices répliqués par ces sous-fonds et leurs indices parents sont fournies dans la section sur les performances des indicateurs de durabilité.

Le produit BNPP E MSCI EMU ESG FTD a un score ESG de 62,4, légèrement supérieur au score de l'indice de 61,2, indiquant un fort engagement envers les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. De même, le produit BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y affiche une empreinte carbone de 42,3, nettement inférieure à celle de l'indice de marché de 72,4, et un score ESG de 61,4 par rapport à celui de l'indice de 58,4, reflétant ses performances de durabilité supérieures.

Le produit BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y présente une empreinte carbone nulle, correspondant à celle de l'indice de marché, et un score ESG de 57,4, légèrement supérieur à celui de l'indice de 57,3, indiquant un léger avantage en matière de durabilité. Enfin, le produit Amundi Global Corp SRI 1-5Y est également géré de manière passive, visant à répliquer son indice tout en minimisant les erreurs de suivi, avec des comparaisons détaillées dans la section sur les performances des indicateurs de durabilité.